

● PÉTANQUE

DÉCISION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Malgré les nombreux appels lancés depuis quelques années, afin que les joueurs licenciés ne participent qu'aux concours figurant au calendrier, ou à ceux organisés avec l'autorisation du comité ; ceci dans le but de respecter les sociétés affiliées à la F.F.P. qui font de gros efforts pour la pétanque, il est constaté que ces recommandations ne sont pas appliquées de tous. Nous venons d'en avoir la confirmation le 5 août et notre vieille société de Civray vient d'en subir les conséquences.

Vous savez tous qu'il a été organisé une manifestation le 5 août 1973 dans une localité du département où il n'existe pas de société de pétanque, pas un organisme inconnu de la F.F.P. et que cette journée était appelée « grande fête de la pétanque » alors que figurait au calendrier du comité de la Vienne un concours protégé à Civray. Tous les moyens ont été mis

en œuvre pour boycotter le concours de Civray, jusqu'à offrir de l'argent à des joueurs pour participer à cette fête : nous en avons la preuve.

Pour remédier à ces faits, et ce malgré l'esprit pour une discipline souple du comité de la Vienne, celui-ci a réuni en séance extraordinaire, a décidé d'appliquer le ferme règlement de la Fédération française de pétanque.

A savoir : 1) Tout joueur licencié qui organisera ou participera à un concours non agréé par le comité départemental le jour du concours officiel, se verra infliger la sanction suivante : suspension de licence de 3 mois à 5 ans.

2) Toute société affiliée qui organisera un concours sans l'autorisation du comité, se verra refuser son affiliation la saison suivante.

Le Comité.

● PÉTANQUE

LA TRIPLETTE CHALLOT (MONTMIDI) S'IMPOSE A BONNES

Le temps splendide et la beauté du site avaient amené la foule des pétanqueurs dans la charmante commune de Bonnes. En effet, 198 joueurs avaient répondu à l'invitation du président Pironnet. La valeur de plusieurs triplètes réputées solides fit un peu trainer les débats et c'est assez tard dans la nuit que la triplète Challot comptait une victoire de plus à son palmarès.

CONCOURS GENERAL

Quarts de finale. — Rebillon (Rocs Bel Air) bat Andrault (Herriot) ; Bronzard (Neuville) bat Bodin (Vouneuil) ; Casteuble (Lussac) bat Bernardeau (Montmidi) ; Challot (Montmidi) bat Lebau (Chauvigny).

Demis finale. — Challot bat Rebillon ; Bronzard bat Casteuble.

Finale. — Challot bat Bronzard.

CONSOLANTE

Quarts de finale. — Maurice (Chauvigny) bat Elie (Chauvigny) ; Gabarre (Neuville) bat Peignelin (Chauvigny) ; Prédot (Antran) bat Vignault (Chauvigny) ; Debien (Bonnes) bat Gaudin (St-Martin).

Demis finale. — Gabarre bat Debien ; Prédot bat Maurice.

Finale. — Prédot bat Gabarre.

COMPLEMENTAIRE

Demis finale. — Vermandé

(PTT) bat Buche (Indiv.) ; Mathieu (Montmidi) bat Meyer (Pét. Châtel).

Finale. — Vermandé bat Mathieu.

● PÉTANQUE

L'Amicale Pétanque Châteauneuf s'impose à Saint-Gervais

Pour la seconde édition du challenge Roger Claveau, 120 joueurs représentant 16 clubs s'étaient donné rendez-vous pour faire trébucher Châteauneuf, le vainqueur de l'an dernier.

Mais les hommes du président Charpentier se jouèrent de toutes les embûches et amenèrent deux équipes en finale Châteauneuf gagne donc pour la seconde année consécutive le magnifique challenge portant le nom de notre ami disparu.

Concours général : quart de finale, Bretonnière (Châteauneuf) bat Bronzard (Montmidi) ; Andrault (Herriot) bat Braconnier (Parthenay) ; Tranchant (Châteauneuf) bat Gimenez (Neuville) ; Floch bat Gallo (Montmidi).

Demi-finale : Tranchant bat Andreau ; Bretonnière bat Floch.

Finale : Bretonnière bat Tranchant.

Concours consolante : quart de finale : Delavaud (Herriot) bat Comminges (O.R.T.F.) ; Franceries (Pét. Châtel) bat Texereau (Châteauneuf) ; Maître (Châteauneuf) bat Michaud (Antran) ; Amirault (Pét. Châtel) bat Castro (Agen).

Demi-finale : Amirault bat Franceries ; Maître bat Delavaud.

Finale : Maître bat Amirault.

● PÉTANQUE

Classement du challenge du Châtelleraudais

1. Antran, 86 pts ; 2. Châteauneuf, 83 ; 3. Herriot, 48 ; 4. Pét. Châtelleraudais, 30 ; 5. Targé, 25 ; 6. Beauregard, 9 ; 7. Jaeger, 4 ; 8. Vouneuil, 4 ; 9. Clairvaux, 0 ; 10. Naintré, 0.

Classement individuel : dotation Jean Cottet : 1. Bretonnière (Châteauneuf) 23 pts ; 2. Lépine (Antran) 21 ; 3. Michaud J. (Antran) 19 ; 4. Maître (Châteauneuf) 16 ; 5. Crosset (Châteauneuf) 16 ; 6. Michaud P. (Antran) 16 ; 7. Andrault P. (Châteauneuf) 15 ; 8. Delhomme G. (Antran) 15 ; 9. Prédot (Antran) 15 ; 10. Mora (Herriot) 14, etc...